

# USTR - UNOSTRA/STMG

## Le Préfet

- Adaptation de la capacité financière des entreprises pour l'année 2020/2021
- Mise en place d'un accord de branche pour le transport routier
- Maintien de la défiscalisation sans agrément jusqu'à 300 000.00 € et un passage du taux de crédit d'impôt à 45% (uniquement pour les entreprises de transport)
- Non-application de la responsabilité sociale des entreprises RSE en Guadeloupe
- Arrêt du monopole dans les assurances
- Mise en place d'une fourrière pour lutter contre les clandestins (campagne de destruction des bus usagés)
- Mise en place d'une commission composée de l'URSSAF, les impôts, la CGRR, le RSI, la DEAL, la DIECCTE pour exposer les difficultés des transporteurs
- Reconnaître la structure de prix faite par ESPELIA et faire une réactualisation de l'étude sur le coût du transport avec les syndicats de transport
- Intégration du secteur du transport au niveau du CESR
- Mise en place d'une campagne de paramétrage du logiciel numérique des camions avant la mise en place de l'arrêté préfectoral modifiant le RSE
- Demande de la mise en place de la TICPE pour le transport de personnes et de marchandises

# Les Collectivités

- Mise en place d'une autorité unique pour l'organisation du transport de personnes
- Mise en place d'une commission pour mettre à plat toute incohérence afin que la concurrence ait tout son sens
- Mise en place d'une commission ad hoc concernant la validation des attestations fiscales et sociales
- Aide et accompagnement à l'acquisition d'équipements
- Dans le cadre du transport interurbain prise en charge rétroactive juillet, août et novembre 2020
- Respect des délais de paiement et moratoire
- Mise en place d'une détaxe carburant pour le transport de personnes
- Allègement ou exonération sur l'octroi de mer
- Aménagement de structure et infrastructure adapté au réseau de transport et parking
- Mise en place du lot transport de marchandises dans les marchés publics (EPCI / Conseil Départemental, Conseil Régional / Associations de bailleurs sociaux)

# CTIG

- Demande de rencontre avec les Tours Opérateurs, la profession des voyagistes, le CTIG, et les services de l'Etat pour la structuration des secteurs
- Aides exceptionnelles suite à la très importante perte d'activité sur l'année 2020/2021
- Révision des coûts et des conditions d'exploitation dans le secteur
- Mise en place d'une commission organisatrice de l'activité avec les représentants du secteur, les professionnels et les services de l'Etat